

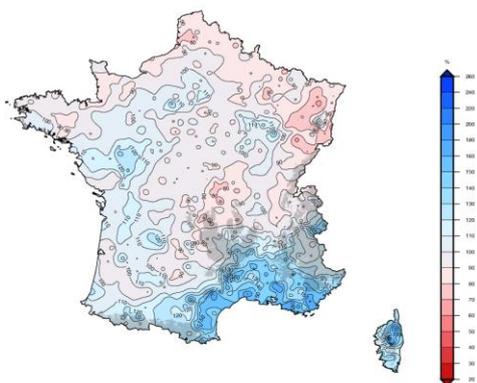
## Introduction

**Ce bilan est établi sur la base des données issues des réseaux de surveillance de la nappe (réseau piézométrique, réseau qualité) et des données de prélèvements effectués en 2019, données collectées directement auprès des usagers.**

Certains événements en lien avec la gestion ou l'état de la ressource sont intéressants à rappeler en préambule de ce bilan annuel :

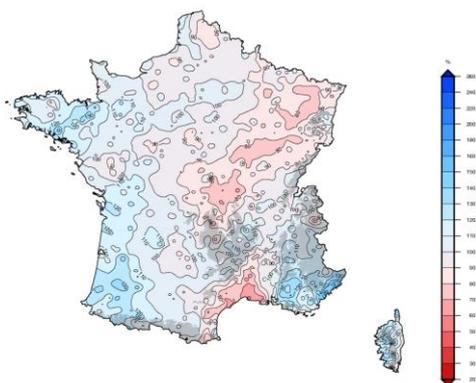
- Des conditions météorologiques défavorables en 2019, en raison d'un cumul de précipitation très faible au printemps, qui a engendré un épisode de sécheresse particulièrement sévère au cours de la saison estivale,
- L'absence, toutefois, de restriction d'usages au cours de l'été grâce à une recharge exceptionnelle de l'aquifère en 2018, dont les effets ont été encore perceptibles en 2019,
- La présence, en 2019, de cultures de melons sur l'unité de gestion 6 (Servian) qui fait l'objet d'une rotation, avec une récurrence de trois ans,
- Le déploiement des dispositifs de télérelève sur les compteurs de production des captages publics prélevant dans la nappe astienne permettant ainsi de suivre, chaque semaine, les prélèvements communaux en lien avec le niveau piézométrique de la nappe,
- L'approbation du 3<sup>ème</sup> contrat de nappe par la Commission Locale de l'Eau, le 3 octobre 2019, prolongeant la dynamique engagée ces dernières années par les acteurs locaux autour de l'élaboration du SAGE et du PGRE et offrant aux maîtres d'ouvrages des opportunités financières pour mettre en œuvre les économies d'eau attendues.

Rapport à la moyenne annuelle de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations  
France  
2018



Edité le : 02/01/2019 - Données du : 02/01/2019 à 03:43 UTC

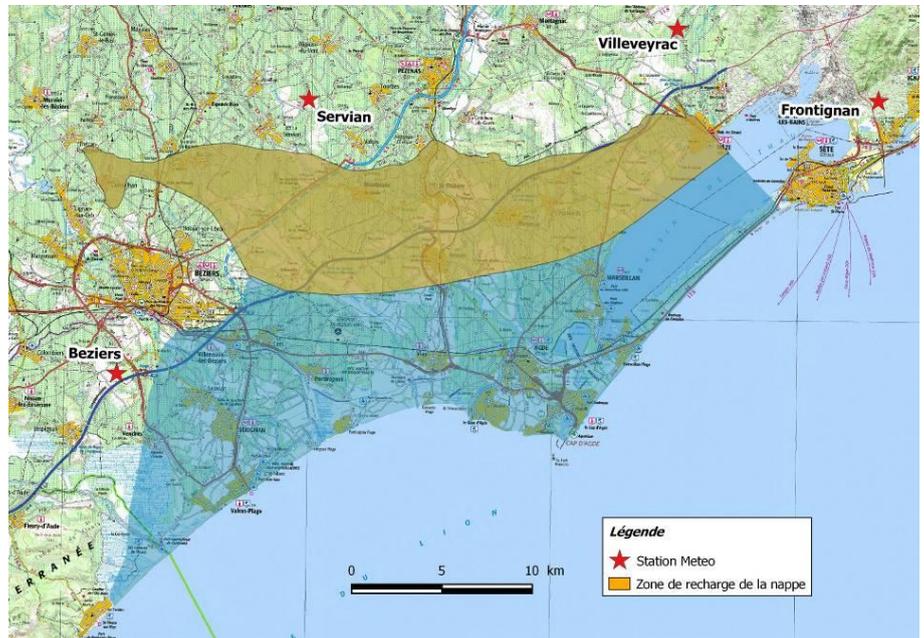
Rapport à la moyenne annuelle de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations  
France  
2019



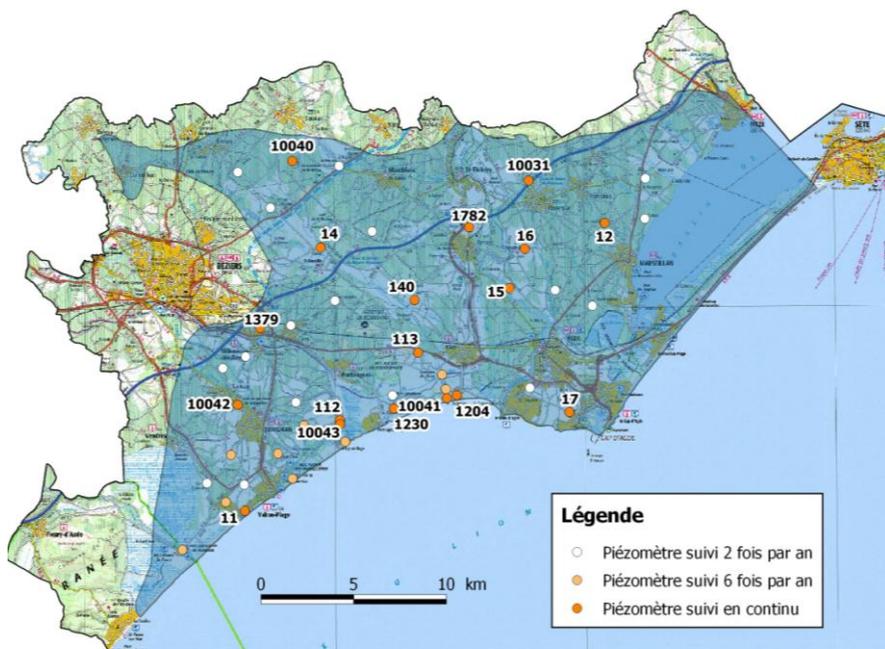
Edité le : 07/01/2020 - Données du : 07/01/2020 à 03:33 UTC

### Le réseau climatologique

4 stations situées sur le pourtour de la nappe permettent de connaître les conditions climatiques sur le territoire de la nappe astienne. Chaque semaine, l'Association Climatique de l'Hérault, gestionnaire de ces stations, transmet au SMETA la pluviométrie journalière et les températures minimales et maximales enregistrées. En juin 2015, la station de Frontignan a été vandalisée et n'est à ce jour pas remplacée. Les relevés, incomplets, n'ont pas été exploités dans le cadre de ce bilan.



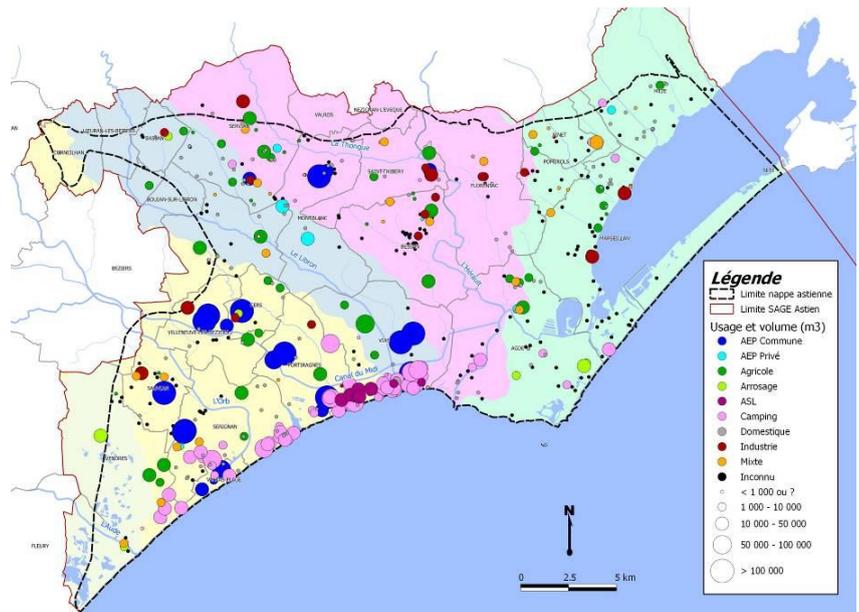
### Le réseau piézométrique



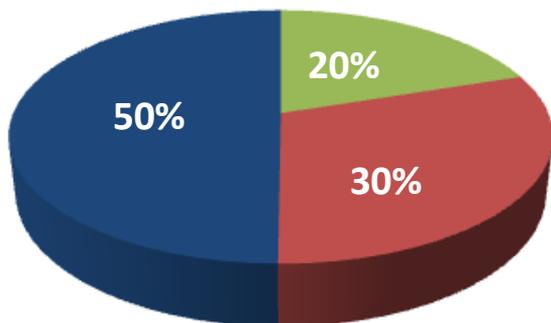
Le réseau piézométrique du SMETA est constitué de 18 piézomètres suivis en continu dont 3 ont été créés au cours de l'année 2015 pour remplacer notamment, à court terme, 2 des piézomètres existants situés sur des terrains privés. A ce réseau s'ajoutent 26 piézomètres suivis 2 fois par an lors des campagnes de mesures hautes eaux et basses eaux (relevés manuels). Un suivi littoral à partir du relevé de 15 de ces piézomètres permet de suivre plus précisément les fluctuations du niveau de la nappe, en période estivale, là où la nappe est la plus sollicitée.

## L'exploitation de la nappe

Plus de 900 forages exploitant actuellement la nappe astienne sont recensés par le SMETA dont une majorité sont des forages domestiques. Les prélèvements de ces derniers, recensés très partiellement, n'entrent pas dans le calcul du volume total prélevé (faibles consommations à l'unité mais impact cumulé potentiellement significatif). Les plus gros préleveurs restent les communes et les campings du bord de mer qui, pour la plupart, ne disposent, comme unique ressource, que de la nappe astienne pour satisfaire l'ensemble de leurs usages, en particulier l'usage eau potable.



Répartition des prélèvements par catégorie d'usagers

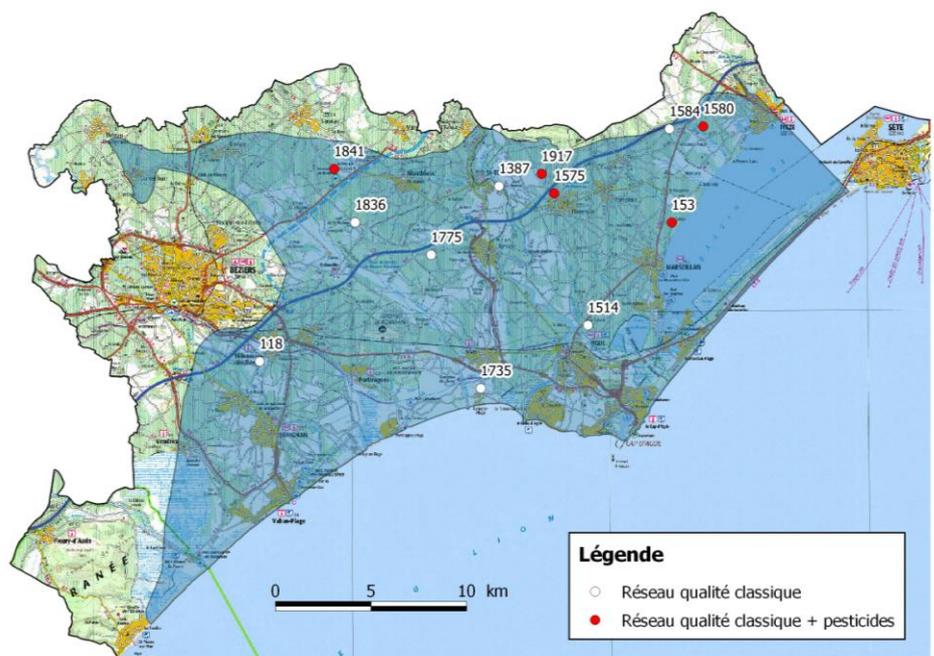


■ Agricultures + Autres ■ Campings ■ Collectivités

La mise en place de la ZRE en 2010, a eu pour conséquence le gel des prélèvements. Plus aucune autorisation de prélèvement n'a ainsi été délivrée sur la nappe astienne. La répartition des prélèvements entre catégories d'usagers est donc relativement stable.

## Le réseau qualité

Le réseau qualité du SMETA est composé de 11 forages sur lesquels des prélèvements sont effectués pour analyse 2 fois par an, en hautes eaux (fin mars) et en basses eaux (début septembre). La plupart sont suivis depuis plus de 15 ans, mais certains seulement depuis 2010. Enfin, sur 5 de ces forages, proches des zones de recharge de la nappe (zones plus vulnérables vis-à-vis des pollutions), les phytosanitaires font l'objet d'un suivi.

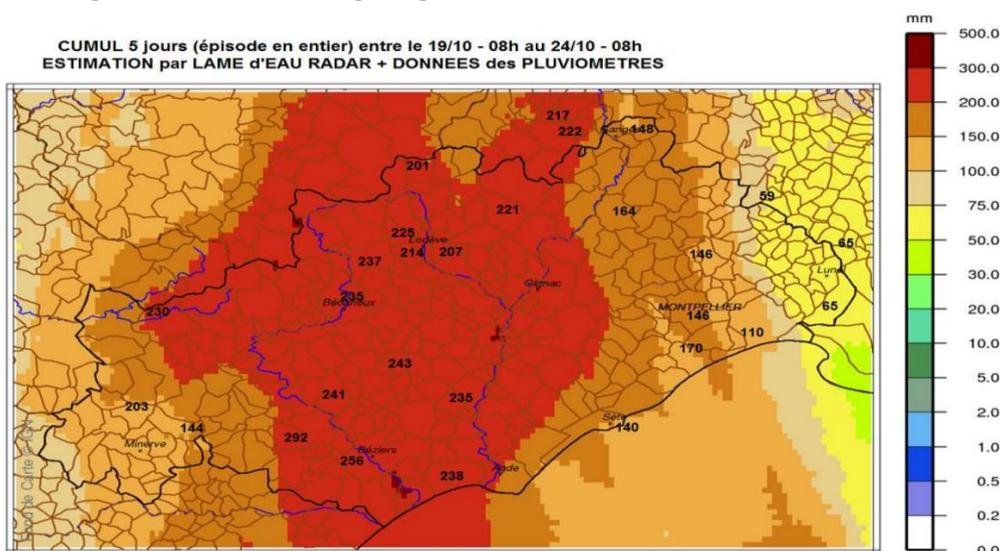


La zone littorale biterroise et l'ensemble du territoire de la nappe astienne ont été classés, par l'Association Climatique de l'Hérault (ACH), en zone à déficit chronique très important depuis l'année 2000. L'année 2018 a enregistré de fortes précipitations, mais reste une exception. L'année 2019, qui lui a succédé, a connu à nouveau un déficit de précipitations conséquent, sur une majorité de l'année.

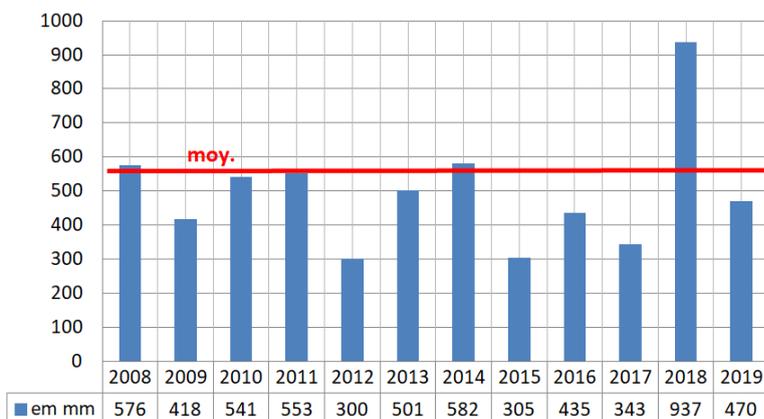
Station	Hiver 2019		Printemps 2019		Été 2019		Automne 2019	
	Décembre - Janvier - Février		Mars - Avril - Mai		Juin - Juillet - Août		Septembre - Octobre - Novembre	
<b>Béziers</b>	52,0	-70,3%	87,0	-38,7%	29,0	-52,5%	319,5	69,9%
<b>Servian</b>	48,0	-74,2%	77,5	-51,9%	32,0	-63,2%	377,5	73,2%
<b>Villeveyrac</b>	46,0	-73,9%	61,0	-55,1%	24,0	-60,7%	269,5	38,2%
<b>Frontignan</b>	49,5	-70,4%	3,5	-97,2%	18,0	-67,9%	138,5	-33,4%

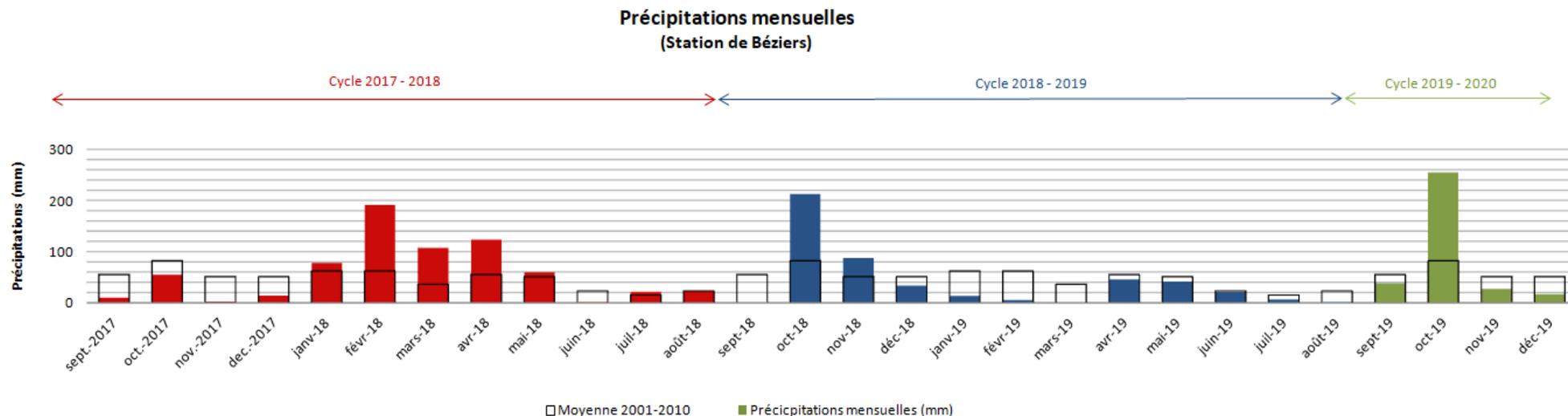
*Colonne gauche : cumul pluviométrique sur le trimestre - Colonne droite : écart à la normale (moy. 1981-2010)*

Les cumuls saisonniers des précipitations mettent en effet en évidence des déficits très importants sur les trois premiers trimestres de 2019, particulièrement sévères en début d'année (jusqu'à 74% à Servian et Villeveyrac). Seule la période automnale est excédentaire (excepté pour la station de Frontignan), en raison des pluies diluviennes tombées, les 22 et 23 octobre 2019. Cet épisode pluviométrique exceptionnel concentre, à lui seul, plus de la moitié des précipitations de l'année.



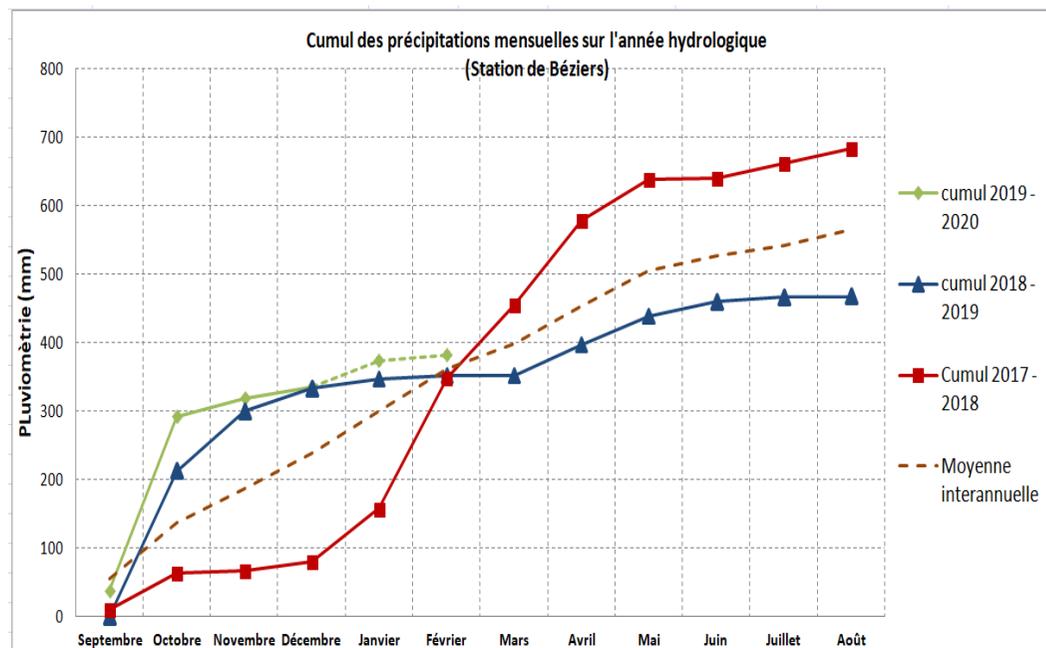
Une hauteur de pluie de 470 mm a ainsi été enregistrée au cours de l'année 2019, à la station de Béziers-Bayssan. Cette année se situe sous la moyenne 2001-2010, qui s'établit à 565 mm.

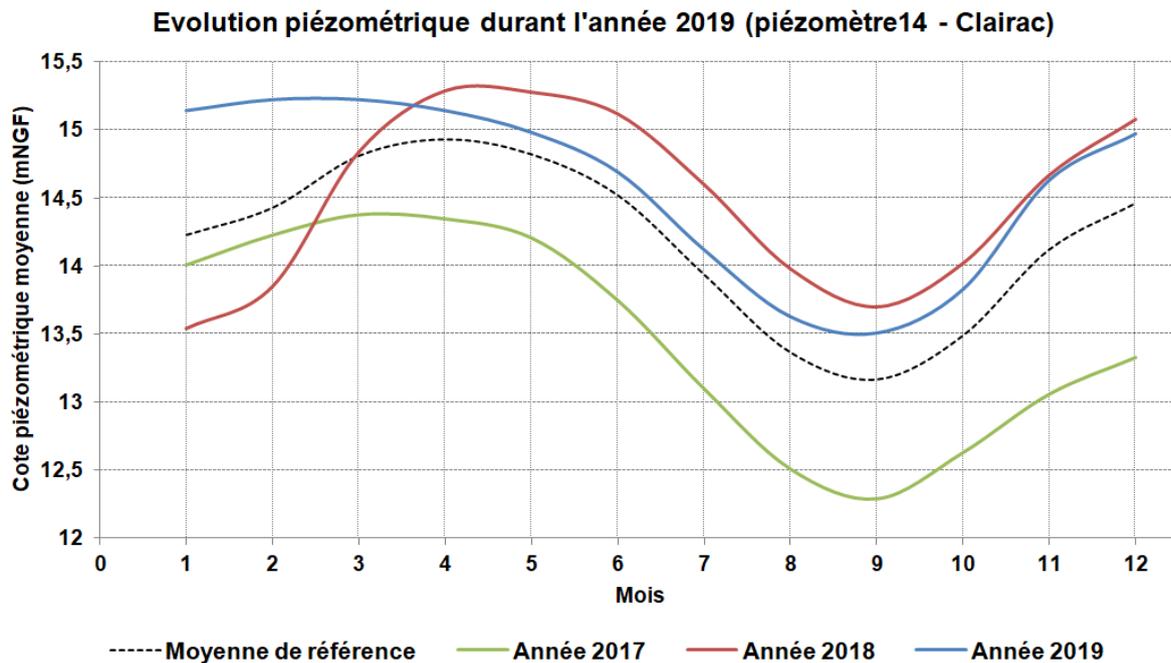




Les graphiques ci-dessus et ci-contre indiquent, respectivement les précipitations mensuelles sur les deux derniers cycles hydrologiques et le cumul mensuel des pluies. Le début du cycle 2018-2019 s'est avéré beaucoup plus favorable que le précédent avec un cumul de pluie nettement supérieur à la normale, conséquence des mois d'octobre et de novembre 2018, particulièrement arrosés, avec notamment un épisode pluvieux remarquable (une lame d'eau de 74 mm tombée le 15/10/2018).

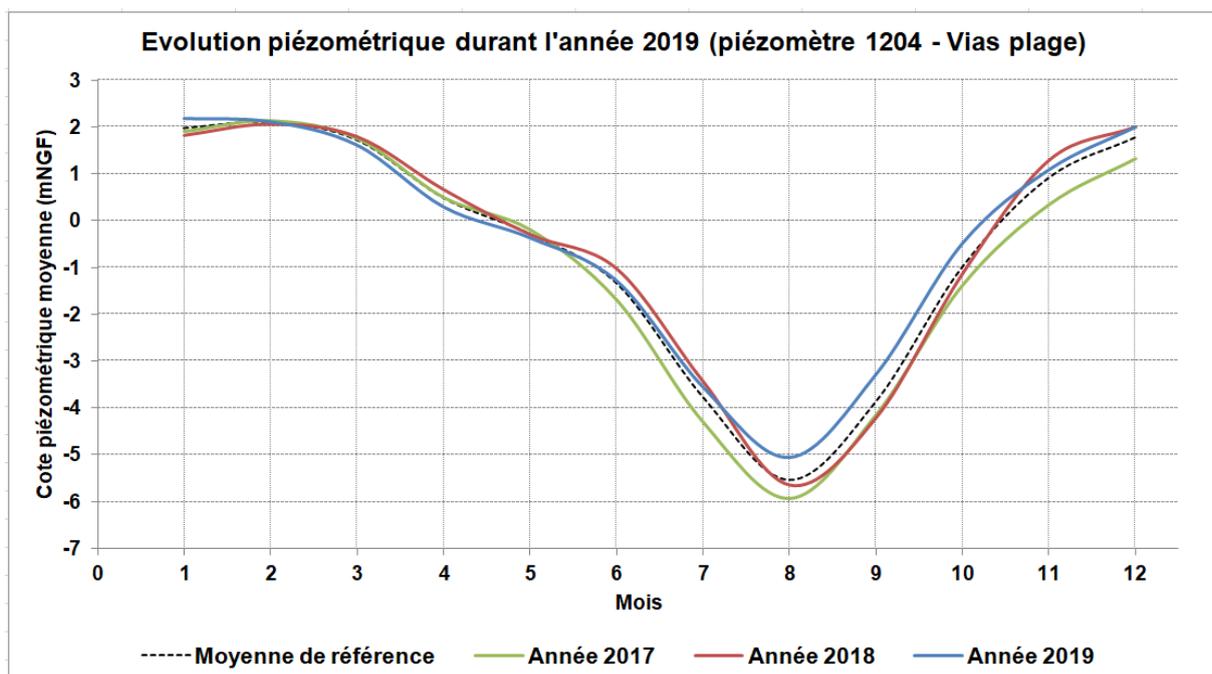
Les pluies d'octobre 2018, initiaient donc un nouveau cycle sous les meilleurs auspices avant de marquer un palier sévère dès décembre. A partir de janvier 2019, de très faibles précipitations (cumul de pluie inférieur à 135 mm de janvier à août 2019) ont été observées, créant les conditions de sécheresse rencontrées durant l'été 2019. Toutefois, aucune restriction d'usage n'a été mise en place en raison d'un stock suffisant dans l'aquifère. Ces réserves ont pu être utilisées pendant cet épisode de sécheresse sans trop pénaliser le niveau piézométrique de la nappe.

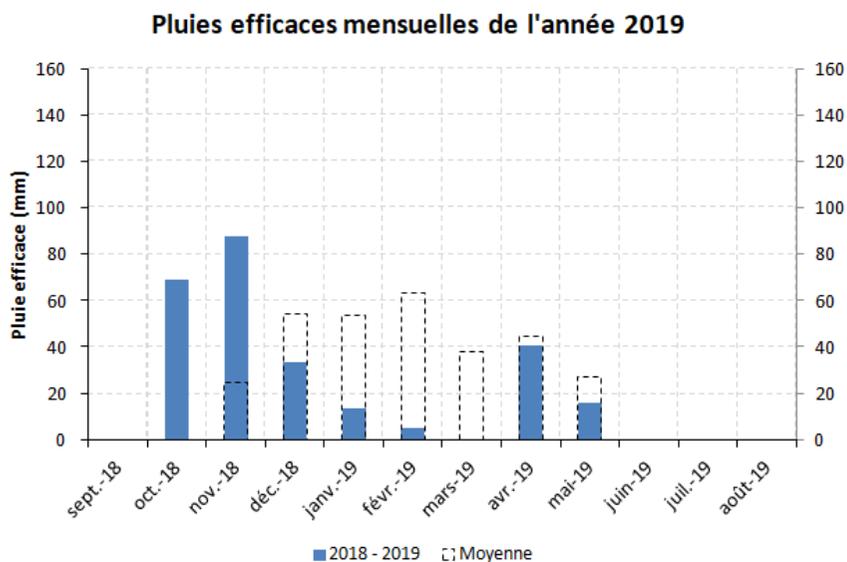
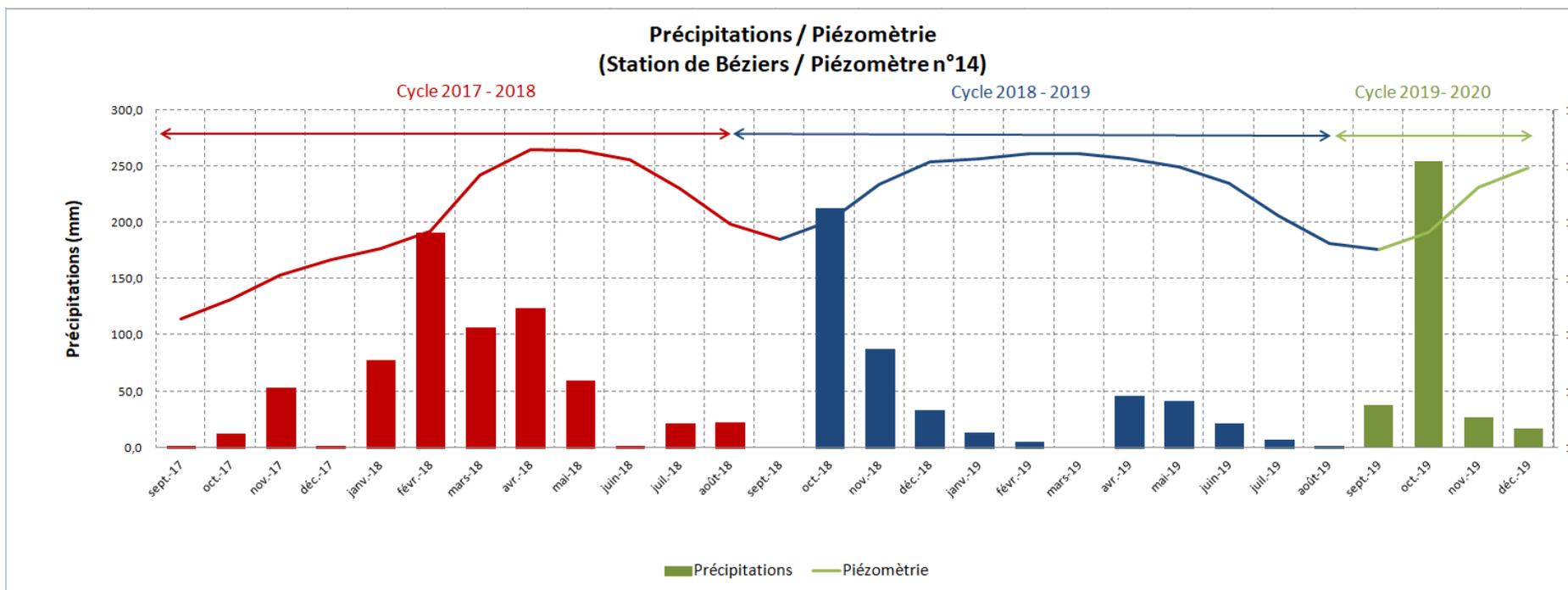




Le piézomètre de référence situé au domaine de Clairac, à Béziers (n°14) est un bon indicateur de l'état de recharge de l'aquifère. Les précipitations de l'automne 2018 ont permis à la nappe astienne de débiter l'année 2019 à un niveau rarement atteint au cours d'un mois de janvier (situation similaire en 2000). Ainsi, malgré une année 2019 sèche, le niveau de la nappe s'est maintenu au-dessus de la moyenne.

En bordure littorale, le piézomètre de référence de Vias-plage (n°1204), situé au coeur des établissements d'hôtellerie de plein air, a affiché des niveaux, en 2019, comparables aux deux années précédentes jusqu'au mois de juillet. A partir de mi-juillet, le niveau de la nappe passait légèrement au-dessus de la moyenne et se maintenait ainsi jusqu'à la fin de l'année 2019, malgré la sécheresse. Une légère baisse des prélèvements au second semestre 2019, par rapport à 2018, peut expliquer en partie ce résultat.





## Impact de la pluviométrie sur la recharge de l'aquifère

Le graphique ci-dessus représente la piézométrie, enregistrée sur le piézomètre n°14 (Béziers-Clairac) croisée cette fois-ci avec la pluviométrie du secteur. Il permet de mieux apprécier l'impact des pluies sur le niveau de la nappe.

L'excédent pluviométrique observé en fin d'année 2018, a permis une bonne recharge de la nappe, comme le montre le graphique ci-contre représentant les pluies efficaces (part des précipitations susceptibles de s'infiltrer et d'alimenter la nappe). En effet, 72% des pluies efficaces du cycle 2018-2019 sont concentrées en début de cycle (d'octobre à décembre 2018). Sur l'année hydrologique, le potentiel de recharge de l'aquifère a été très satisfaisant, sans toutefois atteindre le valeur exceptionnelle du cycle précédent.

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
<b>P efficace annuelle (en mm)</b>	79	49	455	265

Le volume global, prélevé chaque année dans l'aquifère, est calculé sur la base des déclarations de prélèvement recueillies par le SMETA dans le cadre de l'enquête annuelle diligentée chaque début d'année. Pour 2019, le taux de retour des questionnaires s'établit à 84 %. Il est inférieur à 2018 (89 %) mais reste tout de même satisfaisant. Collectivités, campings et profession agricole se sont donc mobilisés pour permettre de dresser un bilan annuel fiable des pressions exercées sur la ressource. Pour la première fois, des données hebdomadaires ont été transmises au SMETA par les collectivités, via le service de SUEZ. Pour les autres usagers, la répartition mensuelle des volumes est encore souvent effectuée par le SMETA sur la base des connaissances qu'il a des usages. Le relevé mensuel des compteurs reste encore à améliorer pour être conforme au règlement du SAGE, qui impose désormais un relevé, *a minima*, mensuel avec une fréquence accrue en période estivale (relevé hebdomadaire).

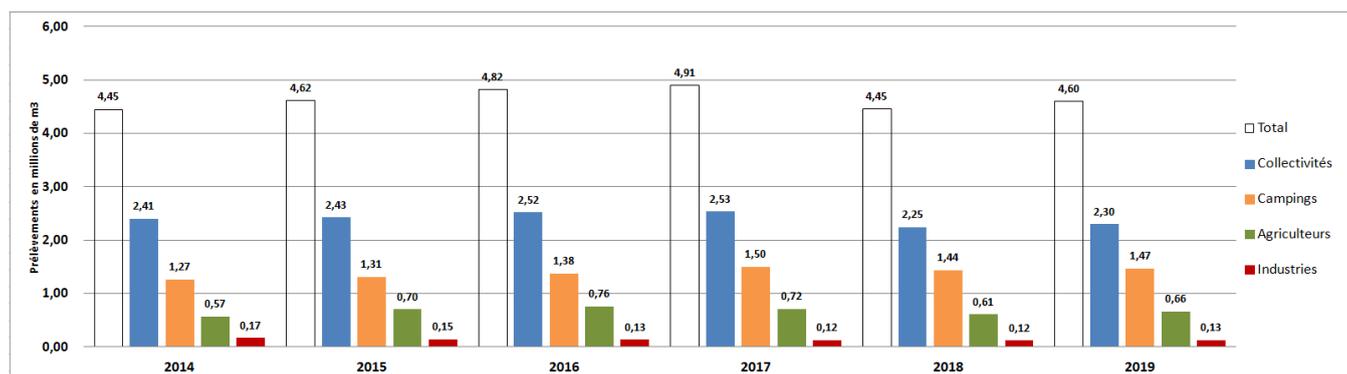
## Bilan annuel

En 2019, la somme des prélèvements comptabilisés représente **4,60 Mm<sup>3</sup>** et traduit une augmentation des pressions sur la ressource de l'ordre de **+ 3 %** par rapport à l'année précédente, dont le bilan était particulièrement favorable. Ce bilan global est moins bon que celui de 2018 mais est tout de même meilleur que ceux des années 2016 et 2017, malgré des conditions climatiques défavorables.

L'analyse des données montre une augmentation des prélèvements, par rapport à 2018, pour l'ensemble des catégories d'usagers. L'augmentation la plus importante concerne les agriculteurs (+ 9 %), conséquence d'un besoin accru d'irrigation dans le contexte de sécheresse observé et de l'activité du melonnier.

Les prélèvements des collectivités (privées et publiques) ont augmenté de 2 % en 2019 et ce, malgré d'une part, l'amélioration des rendements (principalement sur les communes de Vias et de Villeneuve-les-Béziers), d'autre part du raccordement des communes de Cers et de Villeneuve-les-Béziers au « réseau Orb », communes bénéficiant de la double ressource pour la première année. La procédure de révision des autorisations de prélèvements pour les collectivités s'est terminée en 2019 par la publication des nouveaux arrêtés, fixant des objectifs de prélèvement en lien avec le partage de la ressource (Règle R2 du SAGE).

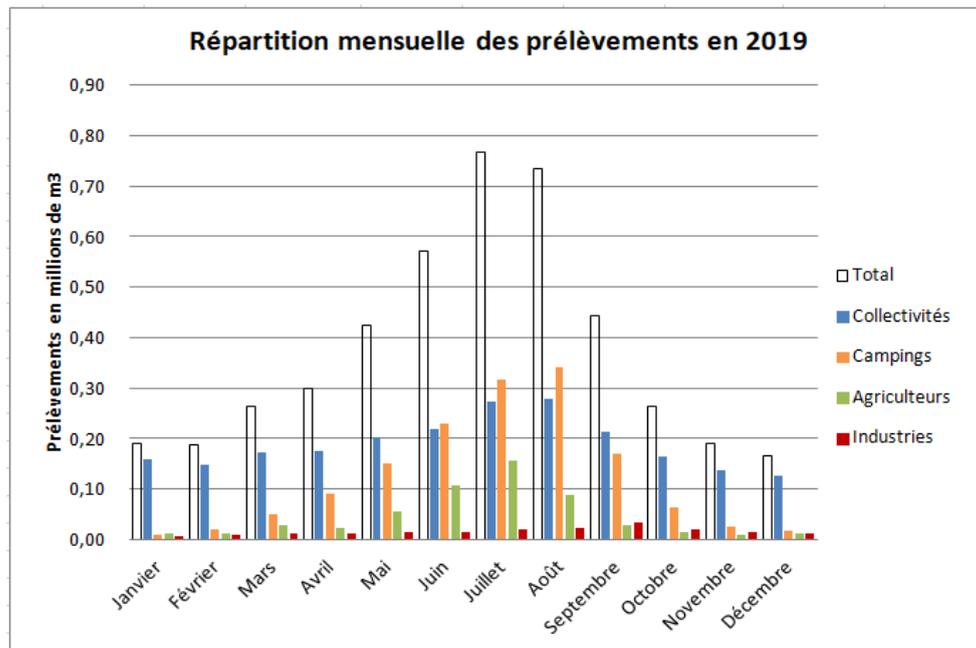
Les prélèvements des campings se maintiennent, quant à eux, à des valeurs hautes (augmentation globale de +2% par rapport à 2018) en réponse à une forte fréquentation des hôtels de plein air qui semble s'inscrire dans la durée, encouragée par les politiques locales voire nationale. Les investissements consentis, chaque année, par les structures touristiques pour améliorer l'accueil de la clientèle, notamment en matière d'espaces aquatiques, contribuent à l'augmentation des besoins en eau sur un secteur où la nappe est encore aujourd'hui l'unique ressource.



## Bilan mensuel

La répartition des prélèvements, au cours de l'année 2019, est à peu près similaire aux années précédentes avec une augmentation importante des volumes au cours de la période estivale pour satisfaire les besoins de la population saisonnière, mais également des végétaux en stress hydrique.

La période estivale représente près de la moitié des prélèvements annuels. **Les prélèvements des campings dépassent, en 2019, pour la troisième année consécutive, les prélèvements des collectivités durant les mois de juillet et août.** Si, en septembre, ces prélèvements diminuent fortement en lien avec la reprise de l'année scolaire, la tendance reste à la hausse depuis 2016, provoquant une remontée plus laborieuse de la nappe en fin de saison. En 2019, les prélèvements du mois de septembre, effectués par les campings, sont légèrement à la baisse (environ 3%) par rapport à l'année précédente.



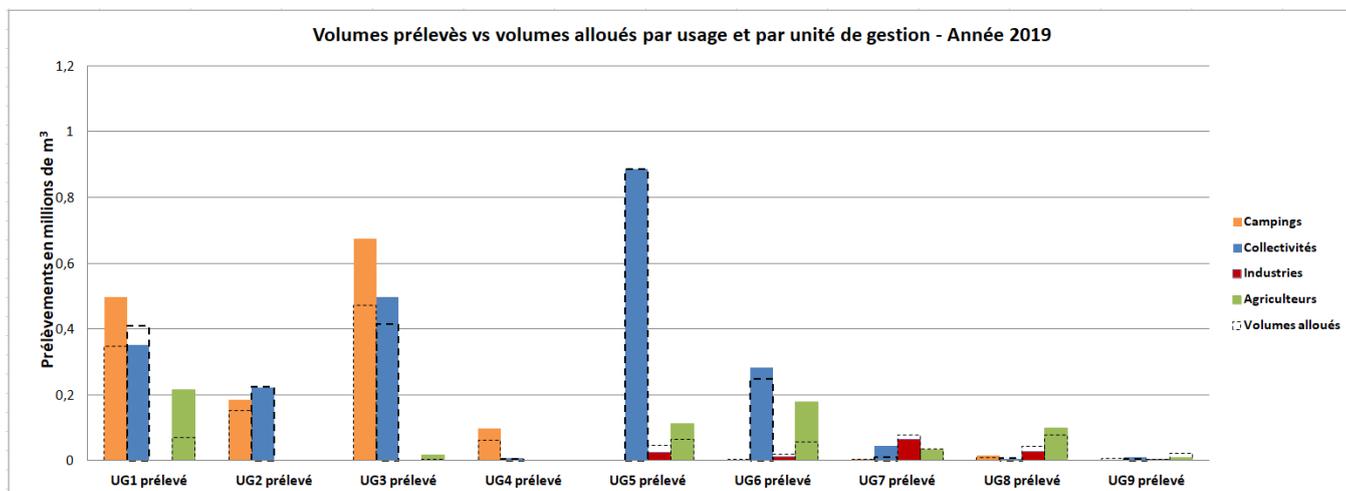
Conséquence des faibles précipitations, les volumes prélevés pour l'irrigation des cultures augmentent, en 2019, dès le mois de mars pour atteindre son maximum au mois de juillet, au plus fort de la saison touristique.

Le mois de pointe (juillet 2019) a représenté, sur l'ensemble de la ressource, un prélèvement global d'environ 767 000 m<sup>3</sup>, soit 17 % du prélèvement total annuel. Les besoins en irrigation ont, pendant l'épisode de sécheresse de l'été 2019, décalé la pointe des prélèvements du mois d'août au mois de juillet.. Les volumes de pointe de ces deux dernières années sont toutefois similaires, avec un volume d'environ 784 000 m<sup>3</sup> en août 2018, soit 18% du prélèvement total de l'année.

## Bilan par rapport aux volumes prélevables par UG

Sur l'ensemble de la nappe, **les volumes prélevés en 2019 sont supérieurs au volume prélevable** d'environ **380 000 m<sup>3</sup>**, représentant un déficit de près de **9%**. Seules les Unités de Gestion 5, 7 et 9 ne contribuent pas à ce déséquilibre avec des volumes prélevés inférieurs aux volumes prélevables. Sur l'UG5, qui concerne essentiellement les prélèvements communaux, l'augmentation du délestage via des apports de l'Orb, conjugué à l'amélioration des rendements, sont à l'origine du retour à un équilibre durable de la ressource.

Les unités de gestion les plus impactées par les déficits restent les unités de gestion littorales, notamment l'UG1 et l'UG3, mais également l'unité de gestion UG6 (Servian), concernée en 2019 par la culture du melon. Pour ces trois unités de gestion, les déficits sont supérieurs à 10 % et représentent globalement environ 345 000 m<sup>3</sup> en 2019, répartis en volume comme suit : 160 000 m<sup>3</sup> pour l'UG1, 110 000 m<sup>3</sup> pour l'UG3 et 75 000 m<sup>3</sup> pour l'UG6. En 2018, les UG1 et UG3 occupaient déjà à elles seules la tête de liste des secteurs les plus impactés, avec un déséquilibre à résorber d'environ 240 000 m<sup>3</sup>.

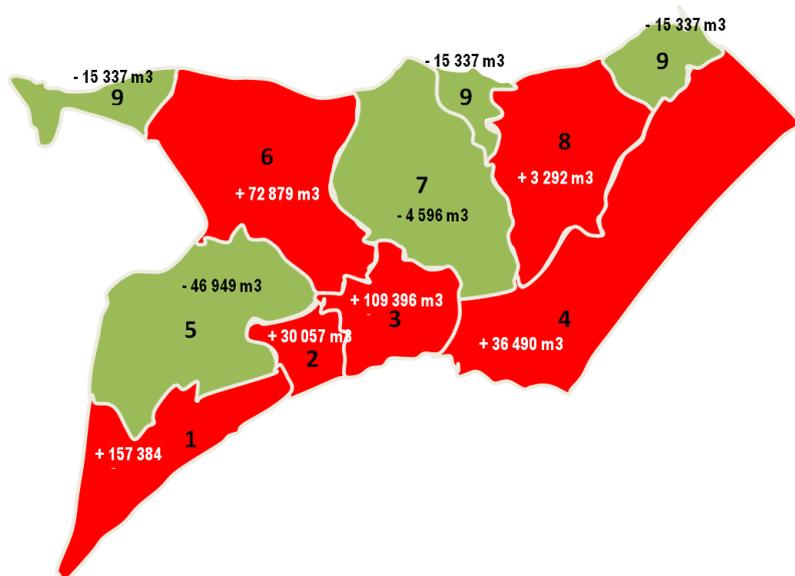


Les efforts d'économies d'eau sont à répartir sur les filières touristiques et agricoles sur l'UG1, sur les filières touristiques, agricoles et la collectivité sur les UG3 et UG6.

Sur l'UG1, le déficit ne sera résorbé durablement que par l'amenée d'une ressource d'eau brute pour satisfaire les besoins en eau agricole, tant les besoins exprimés par les agriculteurs sont importants. Une extension d'eau brute est envisagée à court terme, dont le projet a été retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2019 par la région Occitanie.

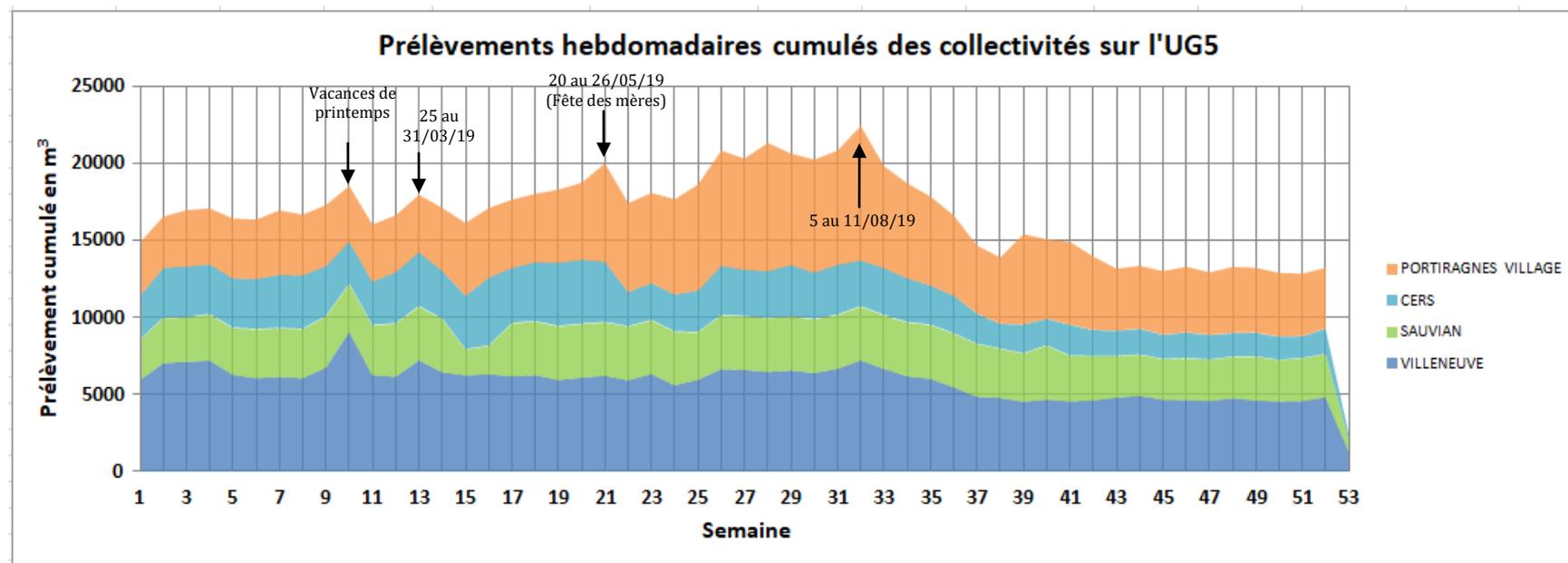
Sur l'UG3, les collectivités ont jusqu'en 2021 pour respecter les volumes alloués par les arrêtés d'autorisation des prélèvements. Le respect de ces volumes permettra de réduire en partie la pression sur l'astien et ce d'autant plus facilement que les rendements objectifs, fixés également dans les arrêtés d'autorisation de prélèvement, seront atteints.

Sur l'UG6, le raccordement de la commune de Montblanc au « réseau Orb » et l'extension du réseau d'eau brute (Aqua Domitia), pour satisfaire les besoins en eau agricoles et les besoins en eau du stade de Montblanc, permettront de réduire significativement les volumes prélevés dans la nappe astienne sur cette unité.



## Intérêt des relevés hebdomadaires

Les graphiques ci-dessous présentent, respectivement, les prélèvements hebdomadaires et mensuels cumulés des collectivités au droit de l'UG5.

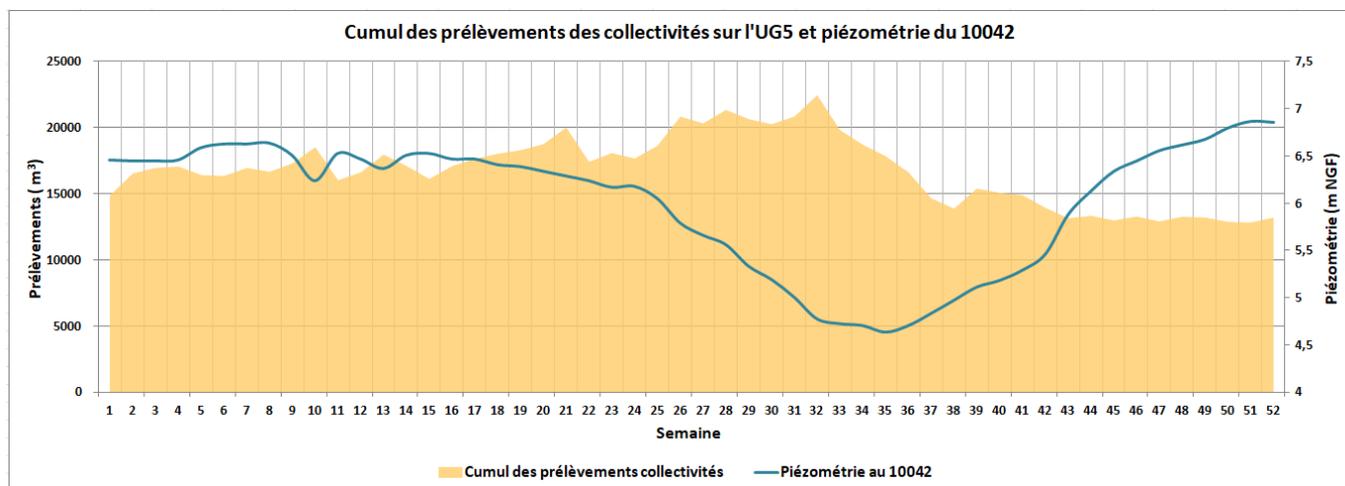


D'après les relevés hebdomadaires des collectivités, seule la commune de Portiragnes-village présente une augmentation sensible des prélèvements en période estivale. Pour les autres communes de l'UG5, les prélèvements s'avèrent plus stables au cours de l'année. Le délestage de l'astien par l'Orb y contribue certainement.

On note, par ailleurs, pour Cers et Villeneuve-les-Béziers, des prélèvements hebdomadaires dans la nappe en diminution, à partir de septembre 2019, respectivement de 50% et 25% environ. L'amélioration du rendement des réseaux conjuguée au délestage de l'astien par le réseau « Orb » en est probablement à l'origine.

Pour l'ensemble de l'UG5, les prélèvements estivaux des collectivités sont supérieurs, en 2019, d'environ 20% par rapport au début d'année.. La hausse estivale la plus importante est celle de Portiragnes-village, avec des prélèvements presque doublé en été.

Sur l'UG5, les prélèvements des collectivités sont prépondérants par rapport aux autres usages. La comparaison de ces prélèvements à la piézométrie de la nappe astienne, au droit de l'ouvrage 10042 représentatif de la nappe sur cette UG, semble donc pertinente et permet d'évaluer le comportement de la nappe, en réponse directe à ces prélèvements.



La nappe réagit en début d'année aux deux premiers pics de prélèvements, , principalement générés par les prélèvements de Villeneuve-les-Béziers où se situe le piézomètre (semaines 10 et 13). En revanche, Le pic de prélèvement de la semaine 21, au niveau de Portiragnes-village, ne s'est, pas répercuté sur la nappe, les captages étant plus éloignés du piézomètre. A partir du mois de juin, les variations piézométriques sont moins en lien avec les prélèvements de l'UG5, avec en particulier, à la fin de l'été, une remontée tardive de la nappe. L'influence des prélèvements effectués sur les UG voisines (activité touristique notamment) se fait ressentir, signe de l'existence d'une continuité hydraulique amont-aval. La sectorisation répond avant tout à des impératifs de gestion.

Les outils de télégestion des relevés de compteurs permettent ainsi d'affiner le suivi des prélèvements, en lien avec les variations piézométriques, et de mieux comprendre les interactions saisonnières qui amèneront à optimiser la mobilisation des ressources au cours de l'année sur le territoire. Ces outils permettent en outre de fiabiliser le comptage en repérant rapidement les anomalies issues potentiellement d'un dysfonctionnement du dispositif de relève.

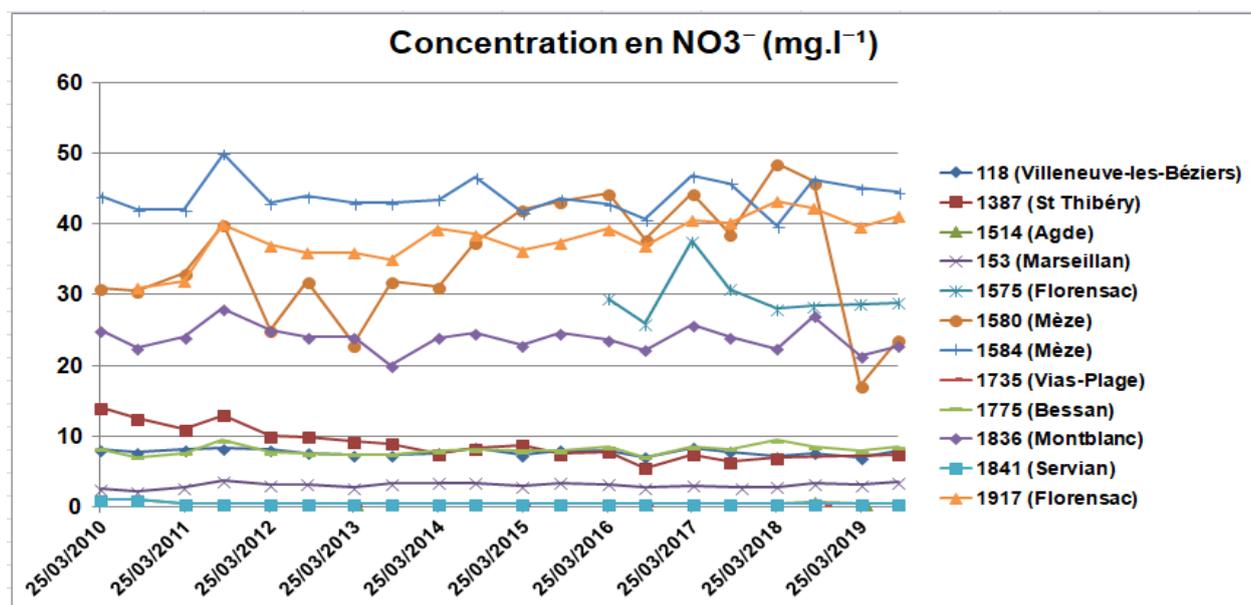
## Indicateur de l'état de la ressource

Le PGRE définit un indicateur de l'état quantitatif de la nappe. Il correspond à la moyenne de l'ensemble des valeurs du niveau de la nappe relevées au droit des 15 piézomètres de référence répartis sur le périmètre astien (PM). Le PM 2019 est inférieur à celui de 2018 mais reste toutefois largement supérieur aux années antérieures. La recharge de 2018 et de fin 2019 a contribué globalement au bon maintien du niveau piézométrique de la nappe astienne.

	2015	2016	2017	2018	2019
PM	5,00	4,78	4,78	5,85	5,47

La qualité de l'eau de la nappe, en 2019, est globalement comparable à celle des autres années, du point de vue physico-chimique. On relève toutefois une certaine tendance à l'augmentation des nitrates sur les zones de vulnérabilité de Mèze (1584) et Florensac (1917), avec des valeurs flirtant les limites de potabilité. Ces points d'eau sont situés en zone où la pression agricole a été qualifiée de forte lors du diagnostic des pressions polluantes sur les zones de vulnérabilité, finalisé en 2018. Toujours d'après cette étude, les nitrates et les pesticides, représentent les sources de pollution à traiter en priorité sur les trois zones de vulnérabilité.

A l'inverse, au point d'eau 1580, situé également sur Mèze, la concentration en nitrates, en 2019, baisse de moitié par rapport à l'année précédente. En novembre 2018, une opération de nettoyage du puits a été réalisée par le propriétaire lui-même, suite à une détérioration de la qualité de l'eau (turbidité, mauvaise odeur). Le puits a alors été vidé, lavé au jet sous haute pression puis désinfecté par chloration. La vidange et le nettoyage du puits ont peut être permis une dilution des nitrates dans l'ouvrage expliquant la baisse observée. Les prochaines analyses permettront de voir si cette tendance se maintient ou non.



Pour ce qui concerne les phytosanitaires, les analyses effectuées, en 2019, sur les 4 points de suivi, révèlent la présence de 8 molécules de pesticides dans les eaux de la nappe contre 6 en 2018. L'AMPA, le 2,6 Dichlorobenzamide et la Simazine hydroxy sont quantifiés à Mèze (1580) pour la première fois sur le secteur.

Les concentrations en pesticides restent très excessives sur le point de suivi de Mèze, totalisant environ 1,2 µg/l, malgré une légère baisse par rapport à 2018. Il est à noter que 2018 ayant été une année pluvieuse, les traitements ont, très probablement, été plus importants qu'en 2019, ce qui pourrait être une explication à l'origine de la légère baisse de pesticides observée.

	1575	1580
	Florensac	Mèze
2,6-Dichlorobenzamide		0,018
AMPA		0,13
Atrazine déisopropyl	0,018	0,18
Atrazine déisopropyl déséthyl	0,12	0,73
Simazine	0,019	0,064
Simazine hydroxy		0,007
Terbumeton déséthyl		0,014
Terbutylazine déséthyl	0,012	0,008
Terbutylazine hydroxy		0,024
Somme des pesticides	0,169	1,175

Détection de la molécule

Dépassement de la limite de qualité 0,1 µg/l

## Conclusion

L'année 2019 a été marquée par une très faible pluviométrie sur le périmètre de la nappe astienne, avec un cumul de précipitation variant de 210 mm à Frontignan à 535 mm à Servian, soit un déficit compris entre 14 et 62% par rapport à la normale. Ce déficit s'est traduit par une sévère sécheresse au cours de l'été 2019. Seul l'automne a été marqué par un épisode pluvieux remarquable au cours duquel un cumul des pluies de 280 mm a été observé en seulement 2 jours, à la station de Servian.

Toutefois, les pluies conséquentes de 2018 qui ont assuré une recharge confortable de la nappe ont contribué également au maintien du niveau piézométrique en 2019. Ainsi, aucune restriction d'usages n'a été nécessaire sur la nappe, contrairement aux ressources en eau de surface plus sensibles aux variations climatiques.

Un peu plus de **4.6 Mm<sup>3</sup>** ont été prélevés en 2019, soit une augmentation de **+ 3%** par rapport à 2018, principalement liée à ces conditions climatiques défavorables et aux forts besoins en eau qui en découlent, notamment pour l'irrigation des cultures et l'arrosage des espaces verts. Ainsi, **un déficit global de 9%**, est observé sur la nappe au regard du volume prélevable. Les prélèvements excessifs sur les unités de gestion littorales constituent les principales sources de ce déficit, mais également les prélèvements agricoles de l'UG 6 très largement supérieurs au volume alloué dans le cadre du partage de la ressource, notamment en raison de la présence de cultures du melon cette année. Le projet d'aménagement d'eau brute Aqua Domitia et le raccordement de Montblanc au réseau de l'Orb, offriront dès 2022 les solutions pour alléger les pressions sur cette UG.

L'amélioration du rendement des réseaux de Vias et de Villeneuve-les-Béziers tout comme le raccordement, en 2019, des communes de Cers et de Villeneuve-les-Béziers au « réseau Orb », ne se sont pas traduits pour le moment par une baisse significative des prélèvements. La révision des autorisations de prélèvement fixe les objectifs de prélèvement à l'échéance 2021. Les collectivités n'étaient donc pas tenues de respecter ces valeurs en 2019. Les prélèvements des hôtels de plein air, dont les besoins en eau potable, en été, sont nettement prépondérants, se sont maintenus à un niveau élevé en 2019, en réponse à une fréquentation toujours soutenue. Si les économies d'eau attendues sont encore loin d'être réalisées, la profession se mobilise, dans le cadre de la révision des autorisations de prélèvement engagée par la DDTM en octobre 2018, pour répondre autant que faire se peut aux objectifs assignés.

Du point de vue de la qualité des eaux, les indicateurs restent comparables aux années antérieures. Les excès de nitrates et la présence de pesticides dans les eaux de la nappe, qui touchent essentiellement les zones de vulnérabilité de la nappe, restent d'actualité en 2019. La création de 3 qualitomètres, prévue en 2020, sur chacun de ces secteurs fragiles, permettra d'établir un état des lieux précis des molécules indésirables présentes dans les eaux de la nappe et de suivre leur évolution tout au long de la mise en œuvre du programme d'action visant à les réduire.

Grâce à la bonne recharge de 2018 et aux précipitations de l'automne 2019, l'indicateur PM montre un niveau piézométrique de la nappe au-dessus des objectifs malgré des prélèvements plus importants.



**Indicateur PM (niveau moyen) de la nappe en 2019**

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAVAUX DE L'ASTIEN

